

LE BUT ET LES ACTIVITÉS DE LA FÉDÉRATION INTERNATIONALE DES ASSOCIATIONS D'ÉTUDES CLASSIQUES

C'est en avril 1955 —il y aura bientôt vingt ans— que je fus aimablement invitée par le Séminaire de Philologie classique de l'Université de Ljubljana à faire une conférence sur „L'état des études classiques dans le monde.” A cette époque, où les déplacements étaient plus difficiles que maintenant, des barrières se dressant encore entre maints pays d'Europe, j'avais, en traitant ce sujet, signalé l'importance du rôle joué par notre Fédération (FIEC) depuis sa fondation en 1948 pour établir un bilan, pour coordonner les efforts, pour grouper les Associations d'études classiques existant dans les différents pays. Aujourd'hui, je remercie vivement le Comité yougoslave d'Organisation du XIII^e Congrès d'*Eirene* de m'offrir l'occasion de m'adresser de nouveau, en même temps qu'à un public plus étendu, à mes collègues de ce pays-ci dont je me réjouis tout particulièrement d'apprendre qu'ils envisagent de constituer un organisme susceptible de devenir membre de la FIEC. Je suis aussi très heureuse d'apporter une fois de plus aux Associations membres du Comité *Eirene* le salut et les voeux chaleureux de notre Organisation. Je viens de brosser, il y a un peu plus d'un mois, au Congrès de Madrid, un historique de la FIEC, et je m'excuse auprès de ceux qui m'ont entendue alors et qui sont présents ici des répétitions inévitables qu'ils pourront noter d'un exposé à l'autre. Je tâcherai au moins de diversifier les points de vue.

Parlons d'abord de la composition de notre Fédération: partie de 15 Associations fondatrices en 1948, appartenant toutes, sauf l'American Philological Association, à des pays d'Europe occidentale, elle en compte aujourd'hui 58 répandues sur les cinq continents. Je m'empresse de dire qu'aucune propagande n'est exercée par la FIEC pour recruter des adhérents; l'initiative doit venir de ceux qui désirent le devenir et qui, par conséquent, sont prêts à déclarer par leurs statuts leur accord avec les principes qui nous régissent en tant qu'organisation non gouvernementale, à savoir d'être librement groupés en une société savante ayant pour but l'avancement

cement des études classiques, en l'absence de toute exclusive et de toute ingérence de caractère officiel. Chacune de nos Assemblées générales a eu à en admettre de nouvelles, ce qui prouve la valeur universelle de nos études, la vitalité de la FIEC, l'attrait qu'elle exerce sur les classicistes du monde entier. Et pourtant, on ne peut pas dire que chaque Association retire de son admission un profit autre que d'appartenir à un grand corps constitué représentatif des études classiques telles qu'elles se pratiquent au niveau le plus élevé, et d'être appelée à participer à son action. Elles ont l'occasion de le faire à chacune de nos Assemblées générales, qui ont lieu au moins deux fois en cinq ans et où elles sont invitées à envoyer chacune un Délégué. Plusieurs d'entre elles ont elles-mêmes reçu une de ces Assemblées générales.

Parmi ces Associations membres, il faut faire une place à part aux Associations internationales spécialisées. La FIEC en compte aujourd'hui 14 représentant les principales disciplines auxiliaires ou marginales des études classiques. Non seulement ces formations permettent à des spécialistes parfois peu nombreux et dispersés de se rencontrer pour mettre en commun les résultats obtenus et établir des projets d'avenir, mais aussi leur présence même au sein de la FIEC attire l'attention de tous les classicistes sur leur domaine particulier et marque sa place dans l'ensemble de nos études. En effet, une des préoccupations maîtresses de la FIEC a toujours été d'insister sur l'interdépendance de toutes les disciplines et l'importance de l'information mutuelle pour remédier aux dangers de la spécialisation.

Cela m'amène à parler des activités proprement dites de la FIEC, dont l'une des principales est l'organisation de ses grands Congrès quinquennaux, ouverts à tous les classicistes sans exception. La formule adoptée jusqu'ici pour ces Congrès est le choix d'un thème général suffisamment large pour impliquer la participation des diverses disciplines et sur lequel sont axés tous les rapports et communications confiés sur invitation à des savants choisis par un Comité international d'Organisation. Ainsi est préservée l'unité de conception du Congrès et des Actes (s'il en est publié) et évitée la dispersion des intérêts. En marge du Congrès, et pour profiter du grand concours de collègues qu'il représente, certains classicistes peuvent être autorisés à faire part d'une découverte importante ou d'une nouvelle méthode d'investigation étrangères au thème du Congrès. La FIEC organise aussi, sur des sujets plus restreints, des Colloques, forme de réunion particulièrement préconisée à l'heure actuelle pour s'opposer au gigantisme de certains Congrès, comme ceux de Philosophie ou des Sciences historiques. Un grand nombre de

réunions de divers types concernant les études classiques sont convoquées régulièrement par nos Associations membres, tout d'abord par nos Associations internationales: Congrès d'Archéologie, d'Epigraphie, de Papyrologie, d'Etudes byzantines, Colloques de Mycénologie, de Céramographie, d'Etude des mosaïques, ou par des Comités spécialement constitués à cet effet, comme les Colloques sur le *Limes* ou sur l'*Historia Augusta*. En outre, plusieurs de nos Associations membres tiennent des Congrès plus ou moins espacés dans leur propre pays: ainsi en Grande-Bretagne la „Triennial Conference of the Joint Committee of Classical Studies”, en France le Congrès Guillaume Budé, en Espagne celui de la Sociedad española de Estudios clásicos, etc., tous avec participation internationale, sans oublier, alternativement dans les pays de l'Europe de l'Est, les Congrès du Comité *Eirene*. La FIEC reste en contact avec ces Congrès auxquels sont invités ou participent à titre privé des membres de son Bureau. Le Secrétariat de la FIEC centralise les renseignements relatifs à ces diverses réunions à mesure qu'elles lui sont signalées et, pour en assurer la diffusion, les communique au Conseil international de la Philosophie et des Sciences humaines (CIPSH) de l'Unesco. Comme ces rencontres se multiplient, il est souhaitable, afin d'éviter qu'elles ne chevauchent les unes sur les autres, que les organisateurs, au premier stade de leur travail, en proposent les dates au Secrétariat de la FIEC, de telle sorte que celles-ci puissent encore être modifiées au cas où elles coïncident avec une période déjà retenue pour un autre Congrès. Les listes publiées par le CIPSH montrent que cet idéal, même dans un domaine aussi bien défini que celui de l'antiquité gréco-romaine, n'est pas toujours atteint. Il arrive encore trop souvent que des réunions susceptibles d'intéresser les mêmes participants aient lieu en même temps, au grand désavantage des organisateurs qui ne se sont pas manifestés assez tôt et des savants contraints de faire un choix difficile.

Mais il est temps de parler de la collaboration entre la FIEC et le CIPSH qui, comme son nom l'indique, est l'organisme chargé de conseiller l'Unesco pour tout ce qui concerne la philosophie et les sciences humaines. Or la FIEC a été fondée en 1948 sous les auspices de l'Unesco, qui en était alors au début de son existence, et elle a été une des premières Fédérations membres du CIPSH, dont la première Assemblée générale remonte à 1949. Alors l'Unesco, comme l'Institut de coopération intellectuelle qui l'avait précédée à Paris avant la guerre sous l'égide de la Société des Nations, avait essentiellement pour tâche d'assurer des relations étroites entre savants et d'exercer une espèce de mécénat sur leurs entreprises et leurs publications. Cette époque est révolue.

Aujourd'hui l'Unesco compte une majorité de membres appartenant aux pays en voie de développement. Elle est tout naturellement appelée à accomplir des tâches urgentes allant de l'alphabétisation à l'organisation de bibliothèques et de centres d'études dans les régions qui en manquent encore. Tout en reconnaissant le bien fondé et la nécessité de ces exigences, il est capital de maintenir, dans nos pays de vieille civilisation, un niveau élevé des études si nous voulons rester dignes de notre mission, c'est-à-dire de continuer à établir des contacts fructueux avec des civilisations différentes de la nôtre, et d'apporter aux Universités de fondation récente l'appui de notre expérience et de notre acquis intellectuel. Au sein de l'Unesco, le CIPSH est le défenseur de nos activités désintéressées et de nos buts fondamentaux. Dans la pratique, c'est à lui que la FIEC présente ses recommandations pour l'octroi de subventions aux entreprises qu'elle en juge dignes. Après avoir été examinées par le Bureau et votées par l'Assemblée générale de la FIEC, les demandes de subventions sont soumises au Comité du budget du CIPSH qui à son tour les transmet pour approbation à la Conférence générale de l'Unesco. Ce n'est pas une tâche facile, car on peut comprendre que le représentant du Zaïre, p. ex., ne saisisse pas immédiatement l'intérêt du *Thesaurus linguae Latinae*. Et nous ne saurions être trop reconnaissants au CIPSH de défendre la cause des sciences humaines. J'ajouterais que, dans ce domaine, l'adhésion à notre Fédération d'Associations ayant leur siège dans des pays comme le Sénégal ou le Nigeria est significative en révélant le prix que les Universités de ces deux pays attachent à l'enseignement et à la recherche relatifs à l'antiquité gréco-romaine. Cette attitude peut jouer un rôle décisif pour influencer celle qu'adopteront les autorités de ces pays et leurs Délégués à la Conférence générale de l'Unesco. Rappelons enfin que l'action bénéfique du CIPSH s'est aussi exercée souvent, de façon plus modeste, mais non moins efficace, en facilitant le déplacement de savants par l'octroi de billets d'avion sans lesquels ils n'auraient pas eu les moyens de participer à tel Congrès ou Colloque.

Mais revenons-en aux subventions accordées par l'Unesco sur notre recommandation et par l'intermédiaire du CIPSH. Elles sont incroyablement modestes, car si le budget du CIPSH a augmenté depuis sa fondation, le nombre des Fédérations membres du CIPSH entre lesquelles il doit être partagé s'est notablement accru lui aussi. Les entreprises qui bénéficient de ces subsides les considèrent plutôt comme un encouragement et une caution de leur sérieux leur permettant d'obtenir plus facilement par ailleurs d'autres ressources. A part les Congrès quinquennaux de la FIEC qui reçoivent

une subvention, notre Bureau, soucieux surtout de promouvoir la qualité de la recherche et l'impartialité de l'érudition, et suivi en cela par nos Assemblées générales, a sélectionné de grands instruments de travail: bibliographies, dictionnaires, recueils de documents, qui servent à tous et sans lesquels ne peut se concevoir aucun travail approfondi. On demande parfois quelles sont les publications de la FIEC. Eh! bien elle n'en a pas. La question a été posée de la création d'un Bulletin de la FIEC, qui n'aurait pu être que de large information, dont la réalisation aurait été une charge de plus pour un Secrétaire bénévole et aurait cependant grevé les finances de notre Organisation, réduites aux seules cotisations des Associations membres. Cette proposition, qui n'aurait fait qu'ajouter un bulletin forcément peu développé à la pléthore de revues déjà existantes, a heureusement toujours été repoussée. La FIEC se contente donc de favoriser la continuité de publications indispensables à tous. La seule qui puisse être considérée comme son organe, puisque le Président de la FIEC est *ex officio* le Président de la Société internationale de Bibliographie classique (SIBC) qui en est responsable, c'est L'Année philologique. Et puisque j'en suis la Directrice générale, je me permettrai de vous en donner quelques nouvelles. Comme vous le savez sans doute, un „American Office” de l'APh fonctionne avec succès depuis bientôt dix ans et traite les publications en provenance du Royaume-Uni, des Etats-Unis et des pays appartenant ou ayant appartenu au „Commonwealth” britannique. Depuis deux ans lui a été adjointe une „Zweigstelle” qui a été prise en charge par l'Académie de Heidelberg et qui traite les publications en provenance des deux Allemagnes et d'Autriche. Toutes les publications en provenance des autres pays restent le lot de la branche parisienne, étant bien entendu que cette répartition n'est pas linguistique, mais géographique. Je ne vous apprendrai rien en vous disant que nos études souffrent d'une véritable inflation. Partout se multiplient les Centres qui tiennent à avoir leur revue propre, partout prolifèrent les Congrès, Colloques et Symposia qui publient leurs Actes; la maladie des „Festschriften” est contagieuse. Tous ces recueils occasionnels, tirés à un petit nombre d'exemplaires, sont difficiles à se procurer et nécessitent de la part du bibliographe des efforts disproportionnés en regard du gain problématique que la science en retire. Il en résulte que le volume d'une bibliographie comme l'APh n'a cessé d'augmenter durant les années écoulées, en dépit des restrictions déjà apportées aux dépoulements dans le domaine de l'humanisme. Le dernier tome, paru en septembre avec un retard dû précisément à sa grosseur inusitée, compte 100 pages de plus

que le précédent et a ainsi atteint les limites possibles pour la publication en un seul volume. Considérant que le plus grand service qu'ils puissent rendre aux usagers est de faire paraître l'APh dans les délais les plus rapides et sous une forme maniable, les responsables de notre bibliographie ont pris de nouvelles mesures destinées à la maintenir dans des limites raisonnables. Ces mesures portent essentiellement sur deux points:

1. Une rapide enquête ayant montré que les théologiens exégètes, qui d'ailleurs disposent de *l'Elenchus bibliographicus biblicus* de P. Nober, ne se servent pas de l'APh dont ils ignorent même souvent l'existence, les quatre rubriques des Testaments se réduiront à une seule: *Testamenta*, ne comportant que les éditions des textes grecs et latins, les dictionnaires, les études linguistiques et littéraires. Dans la rubrique „Religion judéo-chrétienne” on évitera de faire une place aux ouvrages de vulgarisation ou de piété, même s'ils s'appuient sur une base philologique ou historique. La rubrique des „Manuscrits de la Mer Morte” est supprimée.

2. Le second point comporte plus de danger, et devrait inciter certaines revues à réformer leurs pratiques. Pour éviter de répéter pendant de nombreuses années le même titre de livre parce qu'il est l'objet d'un nouveau compte rendu, il a été décidé de ne plus noter les comptes rendus portant sur un livre paru plus de cinq ans avant le millésime de dépouillement. Il ne sera fait d'exception que pour des comptes rendus particulièrement importants paraissant dans de grandes revues d'études classiques, ou pour ceux qui ont un titre indépendant et sont déjà traités en conséquence comme des articles. On ne notera pas les brefs comptes rendus qui ne sont que de simple présentation.

Ces mesures se feront déjà sentir dans le tome XLIV en cours d'impression et seront pleinement effectives dans le tome XLV en cours de confection.

Je voudrais encore ajouter, à l'usage de ceux qui m'adressent des tirages à part, comme je sais que l'on en dispose en nombre réduit, qu'il n'est pas nécessaire de m'en envoyer lorsque les articles ont paru dans des revues régulièrement dépouillés par nous et qui figurent dans la Liste des périodiques imprimée en tête de chaque tome de l'APh.

Toutes ces dispositions ne sont destinées qu'à mieux servir ceux qui recherchent une information rigoureuse — et ils sont nombreux, ce qui justifie l'optimisme avec lequel, en dépit de toutes les difficultés et de certaines aberrations, j'envi-
sage l'avenir des études classiques.

Juliette Ernst, Paris